

# **Le bac pro Maintenance des Equipements Industriels (MEI)**

dimanche 6 février 2011, par [BENIELLI](#)

**Le titulaire du Bac Pro M.E.I. est un technicien qui réalise la maintenance corrective et préventive de biens à caractère industriel. Il participe aussi bien à l'amélioration et à la modification des équipements existants qu'à l'installation et à la mise en œuvre de nouveaux équipements.**

**Il intervient sur les parties opératives et sur les parties commandes des installations. Deux impératifs sont importants pour lui : le trio santé-sécurité-environnement et la qualité.**

## **Le métier**

Selon l'entreprise, la nature et la complexité des équipements, le technicien MEI doit être capable de :

- réparer ou de dépanner tout ce qui concerne la mécanique, l'électricité, le pneumatique et l'hydraulique
- analyser le fonctionnement du bien
- utiliser les technologies d'aide au diagnostic et les technologies d'intervention
- réaliser les opérations de surveillance et/ou des opérations planifiées
- alerter si une anomalie est constatée
- communiquer avec le ou les utilisateurs des biens sur lesquels il intervient ainsi qu'avec les membres du service auquel il appartient.

## **Les entreprises concernées**

Le technicien MEI peut être recruté par des entreprises appartenant à des secteurs économiques extrêmement diversifiés. Il est fonctionnellement rattaché au service maintenance et intervient seul ou en équipe. Il peut encadrer tout ou partie d'une unité de maintenance.

## **Les périodes de stages en entreprise**

La formation comporte des périodes de formation en entreprise.

Ces stages, obligatoires, feront l'objet d'une évaluation, comme les matières enseignées au lycée. Cela sera l'occasion de vérifier si le métier que l'élève a choisi lui plait, de mettre ses connaissances en pratique, de tester ses motivations, de se faire apprécier par un employeur.

## **La sécurité et la prévention des risques professionnels**

la plupart des professeurs de maintenance ont été formés à la prévention des risques professionnels. Ceci se traduit par une formation concrète des élèves à une conscience des risques et un comportement adapté en situation d'activité professionnelle. Elle doit conduire à une évaluation lisible par tous et associant les tuteurs en entreprise.

Une armoire comprenant les équipements de sécurité pour la maintenance a été attribuée à tous les établissements. Un plan de formation des professeurs à la prévention des risques électriques est en cours.

Ainsi les élèves doivent être formés afin de permettre au chef d'entreprise qui accueille l'élève en PFE de

lui délivrer l'habilitation électrique adaptée.

### **Le disciplines enseignées en bac pro MEI**

- Français,
- Histoire Géographie, Instruction Civique
- Langue vivante étrangère : Anglais
- Mathématiques
- Sciences Physiques et Chimiques
- Prévention Sécurité en Entreprise
- Économie - gestion
- Arts appliqués
- Éducation physique et sportive
- Enseignement technologique et professionnel représentant environ 50 % du temps de présence de l'élève au L.P.

### **Les conditions d'admission**

Via le collège d'origine après la 3ème  
Résultat de l'affectation début juillet

### **L'organisation des enseignements**

Effectif par classe : 2 classes de 30 élèves

Durée des études : 3 ans

Stages en entreprise : 22 semaines

### **Les possibilité de poursuite d'études**

Avec un très bon dossier ou une mention à l'examen une poursuite d'études est envisageable en BTS.